Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE MENTION SCIENCES SOCIALES

SCIENCES SOCIALES

ÉVALUATION LOCALE C6 : EXPRESSION ET COMMUNICATION ÉCRITES ET ORALES

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
SCIENCES SOCIALES	3, INDICATIF

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION : ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, FRANCE

Le dossier porte sur la parole publique, la représentation et les conditions d'un échange démocratique. Il comprend deux textes de statuts différents : un extrait d'une œuvre philosophique publiée et un texte de réflexion rédigé pour le présent sujet.

Les modalités d'évaluation d'une licence mention Sciences sociales sont définies par l'établissement dans ses modalités de contrôle des connaissances. Il n'existe pas de code national commun d'épreuve C6, ni de durée ou de coefficient national unique correspondant à cet intitulé. Le code, la durée et le coefficient indiqués ici constituent un repère local de rédaction et ne valent pas validation par un établissement.

Partie 1 : rédigez une synthèse objective et organisée des documents, sans avis personnel. Partie 2 : répondez à la question d'écriture personnelle par un texte argumenté, structuré et illustré. Le tableau du DR 1 est préparatoire et doit être rendu avec la copie.

Partie 1 : Synthèse de documents (10 points)

Confronter les conceptions de la parole publique et de la délibération

À partir des documents DT 1 et DT 2, vous rédigerez une synthèse qui répond à la problématique suivante : **À quelles conditions la parole et l'échange peuvent-ils contribuer à la vie démocratique, et quelles en sont les limites ?**

Votre synthèse doit confronter les idées des deux documents, suivre une organisation lisible et rester objective. Elle ne doit pas prendre la forme d'une succession de résumés. Le DR 1 peut être utilisé pour préparer la confrontation, mais ne remplace pas la synthèse rédigée.

1.1 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 en relevant, pour chacun des documents, une idée centrale et un argument ou une limite qui l'étaye. Reformulez les idées avec vos propres mots.

1.2 (1 point) Formulez en une phrase la problématique commune qui permet de mettre en relation les deux documents.

1.3 (7 points) Rédigez une synthèse organisée répondant à la question posée dans l'introduction de la partie. Faites apparaître les convergences et les différences entre les documents. N'ajoutez pas de connaissances extérieures et ne donnez pas votre opinion personnelle.

Partie 2 : Écriture personnelle (10 points)

Construire et communiquer une réflexion argumentée

Votre texte doit comporter une introduction qui pose la question et annonce votre démarche, un développement organisé et une conclusion qui répond clairement au sujet. Vous pouvez mobiliser les

documents, vos lectures, vos connaissances et votre expérience personnelle, en distinguant les exemples des arguments.

2.1 (2 points) Avant de rédiger, indiquez sur votre copie une thèse que vous défendrez et deux arguments distincts qui permettront de l'étayer. Cette préparation doit rester concise.

2.2 (8 points) La multiplication des moyens de communication rend-elle nécessairement le débat public plus démocratique ? Rédigez une réponse argumentée d'environ 500 à 700 mots. Appuyez votre réflexion sur des exemples précis issus notamment de vos lectures, de votre expérience ou de votre culture personnelle.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : JEAN-JACQUES ROUSSEAU, DU CONTRAT SOCIAL, LIVRE III, CHAPITRE XV, 1762

Extrait. Le texte suivant est issu du chapitre consacré aux députés et aux représentants. La numérotation des lignes est indicative.

La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point : elle est la même, ou elle est autre ; il n'y a point de milieu.
[Ligne 5] Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement.
[Ligne 10] Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi.
À peine quelques moments, s'il se peut, pour demeurer assemblés, et voilà que dans ces moments rares la souveraineté est éteinte.

Référence : Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, livre III, chapitre XV, première édition, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1762. Orthographe et ponctuation modernisées.

DT 2 : PAROLE PUBLIQUE ET COMMUNICATION NUMÉRIQUE : TEXTE DE RÉFLEXION RÉDIGÉ POUR LE PRÉSENT SUJET, 2026

Texte de réflexion. Ce texte a été rédigé pour le présent dossier. Il ne constitue pas un article de presse publié.

Les outils numériques ont élargi l'accès à la parole publique. Une personne peut aujourd'hui diffuser rapidement un témoignage, faire connaître une mobilisation ou répondre à une déclaration officielle sans disposer d'un média traditionnel. Cette circulation peut rendre visibles des expériences jusque-là peu entendues et faciliter la mise en relation de personnes éloignées.

Mais la possibilité de publier ne garantit ni l'écoute ni la discussion. La rapidité de diffusion favorise parfois les réactions immédiates au détriment de la vérification et de l'argumentation. Les messages qui suscitent une forte émotion peuvent être davantage relayés que ceux qui présentent des faits complexes. De plus, l'abondance des prises de parole ne signifie pas que toutes disposent de la même visibilité : les règles de classement des contenus et les ressources des participants influencent ce qui est vu et entendu.

Un débat public ne se réduit donc pas au nombre de messages échangés. Il suppose des conditions permettant de comprendre les propos, d'en vérifier les affirmations, de répondre sans intimidation et de réviser son jugement. Les outils de communication peuvent soutenir ces conditions, mais ils ne les créent pas automatiquement. Elles dépendent aussi des pratiques des participants et des règles qui organisent l'espace de discussion.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : préparation de la synthèse, question 1.1

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez le tableau en reformulant. Distinguez les idées présentes dans les documents de votre propre opinion. Ce tableau sert à préparer la synthèse.

Tableau synoptique de confrontation des documents

Document	Idée centrale	Argument, précision ou limite
DT 1 : Rousseau		
DT 2 : texte de réflexion		
Mise en relation des deux documents		

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.